

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7858

Société : R.A.M.

1 58819

Actif

Pensionné(e)

Autre : EX-Agent

Nom & Prénom : LAHLOU MiMi Mohammed

Date de naissance : 05/01/1966

Adresse : Porte californie, Rés Chorouk Apt N° 17 BACHKOU  
CASABLANCA

Tél. : 0661217847

Total des frais engagés : 572,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. TLEMSANI Laila**  
Médecine Générale  
Bachkou I-Lot. A-Imm.A7  
1er Etage -CASABLANCA

Date de consultation : 13 / 03 / 2023

Nom et prénom du malade : M<sup>E</sup> LAHLOU MiMi MOHAMMED Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Blepharospasme

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 13 / 03 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/03/2023	C		1508H	

attestant le Paiement des A

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JACQUES CHKOUDJIAN 10 rue de la République - 62220 CALAIS Téléphone : 03 21 51 00 11	13/03/2013	422,00

Cachet du Pharmacien  
ou du Fournisseur

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

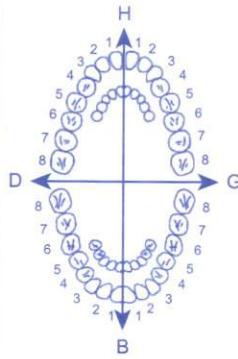
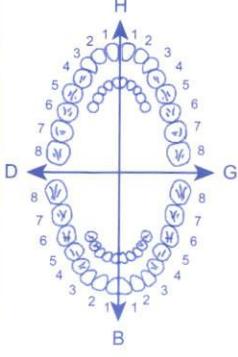
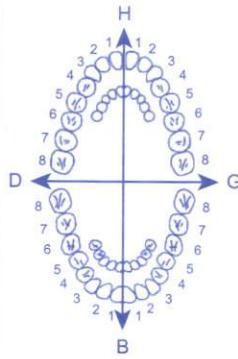
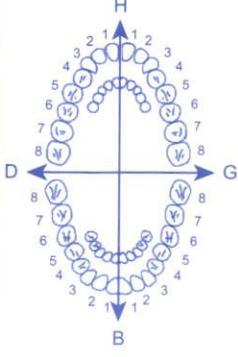
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 B 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

**Dr. TLEMSANI Laïla**

MÉDECINE GÉNÉRALE - ECHOGRAPHIE

Médecin Agréé par le Ministère de la Santé

- PERMIS DE CONDUIRE -

Diplômée de la faculté de Médecine de Montpellier

**الدكتورة التلمساني ليلي**

الطب العام - الفحص بالصدى

دكتورة معتمدة من طرف وزارة الصحة

- رخصة السياقة -

خريجة كلية الطب بمونبولي

Casablanca, le :

13/03/2023

66,00 x 2 = 132,00 ⚡  
- Afzine ⚡ 1 CP ⚡ 61,00 x 3 = 183,00 ⚡  
- Elante ⚡ 1 CP ⚡ 22,70 ⚡  
- Ruram ⚡ 1 salib ⚡ 39,00 ⚡  
- Nefal ⚡ 1 CP ⚡ 45,30 ⚡  
- Suhel ⚡ 2 buff ⚡

T = 422,00 ⚡

Dr. TLEMSANI Laïla  
Médecine Générale  
Bachkou I-Lot A7-Imm.A7  
1er Etage CASABLANCA

LOT : 1525  
PER : 07-25  
P.P.V : 61 DH 00

LOT : 9212  
PER : 05-25  
P.P.V : 61 DH 00

LOT : 2149  
PER : 09-25  
P.P.V : 61 DH 00

3 m/s

✓ 39,00 ⚡  
Lot EXP PPV EH6T 09 2024 45,30 DH

ICE : 001629358000035

T = 422,00 ⚡

Dr. TLEMSANI Laïla  
Médecine Générale  
Bachkou I-Lot A7-Imm.A7  
1er Etage CASABLANCA

MRITI & QUALLI  
Modèle MRITI & QUALLI  
N° 022-83-35-45

طريق تدارت، باشكو، عمارة 1 الطابق الأول (مقابل مسجد الهدایة) - الدار البيضاء

Route Taddert, Bachkou, Lot A7 1<sup>er</sup> étg (en face de la Mosquée Hidaya) - Casablanca

Tél : 05 22 83 08 92 - Gsm : 06 62 83 08 93 - E-mail : laila.tlemcani@gmail.com